

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de Monsieur Lionel Perreal.

Secrétaire de Séance : M. Merme

Présents : M. Perreal, Maire, Mmes Morel, Rivollier, M. Turret, adjoints, Mmes Lonjon, Mathieu, Besson, Duraffour, Meresse, Nury, MM. Deville, Merme, Mouleyre, Jacquet, Vesin, La Storia, Perouchet
Excusés : Mme Dalmédo (pouvoir donné à Mme Rivollier), M. Tosin
Absent : -

Ordre du Jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2020
- 3- Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 4- Avenant travaux d'aménagement de la Grand'Rue partie Nord
- 5- Décision modificative n°5
- 6- Groupement de commandes en matière de travaux, services et fournitures
- 7- Amélioration esthétique des réseaux Rue de l'Alouette
- 8- Logiciel Berger Levrault
- 9- Compte-rendu des commissions
- 10- Courriers-Divers

- Compte-rendu d'activités -

M. le Maire décide d'enlever de l'ordre du jour, le point n°7 concernant l'amélioration esthétique des réseaux Rue de l'Alouette.

1- Désignation du secrétaire de séance

M. Merme est désigné secrétaire de séance.

2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2020

M. Merme revient sur le point concernant le SIVOM du Crêt d'Eau. M. Merme regrette que M. Deville n'ait pas parlé des contributions des communes, des agriculteurs et des chasseurs à ce SIVOM, il aurait voté différemment sinon.

Après la prise en compte de ceci, le compte-rendu est approuvé, à l'unanimité.

3- Déclarations d'Intention d'Aliéner

M. le Maire présente 7 déclarations d'intention d'aliéner :

- **DIA n° 2020/33** : la propriété de M. CHOSSON Guillaume et Mme GAL Vanessa, 201 rue de Remolan, cadastrée F 1592, F 1600 à F 1604, et F 1621 à F 1624, de 2072 m² au total.
Acquéreurs : M. KOLLMANN François et Mme BOISSENIN Mélanie
- **DIA n° 2020/35** : la propriété de M. Williams Laurence et Mme BELL Véronica, 24 rue du Crêt de la Neige, cadastrée B 1138, de 900 m².
Acquéreurs : M. Stéphane ENDERLIN et Mme Silvia DELL'ABATE
- **DIA n° 2020/36** : la propriété de M. et Mme VAN RUITEN Lars, 158 rue de Pré Moitier, cadastrée F 1415 de 187 m².

Acquéreurs : M. Maxime CULLET et Mme Syndie AUFRAY

- **DIA n° 2020/37** : la propriété de M. et Mme ECUVILLON, 59 rue du Verger, cadastrée F 1609 de 322 m².
Acquéreur : M. Anthony BOUVIER.
- **DIA n°2020/38** : la propriété de M. et Mme CARCENAC, 22 rue du Crêt de la Neige, cadastrée B 1135, de 824 m².
Acquéreurs : M. et Mme Bruno LE CASTEL.
- **DIA n° 2020/39** : la propriété de M. DOS SANTOS SIMOES NUNES Ricardo, 42 Rue de Pré Bachat, cadastrée F 1385, de 217 m².
Acquéreurs : M. Pascal GIRARD et Mme Kimberly GAUDRY.
- **DIA n° 2020/40** : la propriété de M. et Mme MACHEBOEUF Grégory, 38 rue de Bellevue, cadastrée B 1159, de 493 m².
Acquéreurs : M. Nicolas PASCUCCI et Mme Aurélie ZAPLATA.

La commune et la Communauté d'agglomération ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

4- Avenant travaux d'aménagement de la Grand' Rue partie Nord

M. le Maire rappelle que le montant initial du marché d'aménagement de la Grand' Rue partie Nord, est de 209 905,84 € HT.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires demandés par la maîtrise d'ouvrage.

Le montant total des travaux supplémentaires est de 7406,40 € HT, soit 8887,68 € TTC.

Le nouveau montant du marché public est de 217 312, 24 € HT, soit 260 774,69 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement de la Grand' Rue partie Nord, pour un montant de 7406,40 € HT, soit 8887,68 € TTC et autorise M. le Maire à signer cet avenant n°1.

5- Décision modificative n°5

M. le Maire informe que des crédits budgétaires sont à prévoir pour divers travaux : copeaux de bois pour l'aire de jeux, illuminations de Noël et l'installation d'un nouveau de logiciel.

Par ailleurs, les crédits prévus pour la construction des sanitaires publics ne sont pas suffisants,

Par conséquent, il convient de prévoir les crédits budgétaires correspondant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61521 : Entretien de terrains		2 500,00 €		
D 6184 : Versements à des organ.form.		1 500,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		4 000,00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 000,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 000,00 €			
Total	4 000,00 €	4 000,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2051-278 : MATERIEL SECRETARIAT		4 000,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		4 000,00 €		
D 21578-282 : MATERIEL DE VOIRIE		9 500,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		9 500,00 €		
D 2313-353 : TERRAIN DE SPORT		12 000,00 €		
D 2313-354 : CENTRE DE LOISIR	25 500,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	25 500,00 €	12 000,00 €		
Total	25 500,00 €	25 500,00 €		
Total Général	0,00 €	0,00 €		

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la décision modificative présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** M Le Maire à signer les actes en ce sens.

6- Groupement de commandes en matière de travaux, services et fournitures

En 2015, neuf communes du Sud Gessien se sont associées dans le but de mutualiser leurs achats en matière de travaux, services et fournitures, le but étant d'optimiser le coût des formalités et d'obtenir des conditions plus avantageuses grâce à des volumes supérieurs. Un groupement de commandes a été constitué, la convention correspondante est caduque depuis mars 2020.

M. le Maire demande à son conseil s'il souhaite reconduire cette action.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite renouveler son adhésion au groupement de commandes du Sud Gessien en matière de travaux, services et fournitures, et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

7- Logiciel Berger Levrault

M. le Maire explique que notre logiciel de comptabilité fourni par Berger Levrault date de 2009. Il est nécessaire de le renouveler. M. le Maire propose l'achat du pack e.magnus evolution de Berger Levrault ainsi que la formation sur ce logiciel pour un montant de 4975,60 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Berger Levrault pour 4975.60 € HT, soit 5634,72 € TTC, et autorise M. le Maire à signer ce devis.

8- Compte-rendu des commissions

- **Commission Communication :**

Le prochain Echo Collongeais devrait être disponible vendredi 16 octobre. La mise à jour du site Internet est en cours. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 22/10.

- **Décorations de Noël :**

Les décorations de Noël ont été détruites lors de l'incendie du bâtiment de la voirie en juillet 2019.

Mme Rivollier présente le devis de la société Decolum, sis à Tronville-en-Barrois, pour des décorations de Noël pour la Grand'Rue, pour 2829,20 € HT.

La commune va louer une nacelle pour les installer, pour un coût de 250 €/ jour. Une journée devrait suffire.

Le Comité d'embellissement installera et décorera les sapins de Noël achetés par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Decolum pour 2829,20 € HT, et autorise M. le Maire à signer ce devis.

- **Commission Cœur de village :**

Les membres du conseil ont rencontré les commerçants du village. Les commerçants souhaitent que les stationnements en zone bleue soient limités à 30 mn. Le conseil trouve cette durée trop courte. Actuellement, la durée autorisée est de 2 heures.

Le conseil décide de fixer la durée de stationnement en zone bleue à 1 heure maximum.

- **Assemblée Générale du Sou :**

La réunion a eu lieu le 8 octobre dernier. Pas de créneau piscine pour l'école pour le moment.

- **Locaux de la Gendarmerie :**

Les gendarmes nous relancent pour les travaux de la caserne de gendarmerie. La maîtrise d'œuvre de ces travaux est estimée à 4000 € HT environ.

- **Jeux pour enfants devant le Centre Communal Multi Activités :**

M. le Maire explique qu'il faut renouveler les copeaux de bois de l'aire de jeux devant le Centre Communal Multi Activités. Il a demandé deux devis pour un volume de 30 m³ :

- Sarl AMC Diffusion propose 22 Big Bag de 2 m³ pour 6820 € HT,

- la société Algoa propose la fourniture de Coposol pour 2030 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société Algoa pour 2030 € HT, soit 2436 € TTC.

- **Service de la voirie :**

M. le Maire propose le renouvellement du matériel de la voirie, avec l'achat d'une batterie Pellenc sur laquelle les outils pourront être raccordés, et fonctionner à l'énergie électrique. Le montant du devis de l'entreprise Vaudaux est de 3973,52 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Vaudaux pour 3973,52 € HT, soit 4768,22 € TTC, et autorise M. le Maire à signer ce devis.

9- Courriers-Divers

- **Courrier de M. Debouche Dominique et Mme Duparc Annie :** M. Debouche et Mme Duparc demandent l'acquisition du terrain cadastré F 105, de 200 m², rue de Remolan qui jouxte leurs parcelles cadastrées F 127 et F 128.

M. le Maire remarque que le conseil ne pourra pas vendre la totalité des 200 m² car il faut laisser un cheminement piéton avec le projet de logements de OGIC.

Le conseil municipal décide de demander une estimation de la valeur de la parcelle au service des Domaines.

- **Heure de réunion du conseil municipal :** M. le Maire propose que le conseil municipal se réunisse à 19h30 au lieu de 20h, le 2^{ème} mardi du mois. Il demande aux membres du conseil d'y réfléchir.

- **Délégation du conseil municipal au Maire** : le trésorier de Gex a fait remarquer à M. le Maire que le montant retenu de 1000 € pour cette délégation est insuffisant. M. le Maire demande aux membres du conseil d'y réfléchir.
- **Cérémonie du 11 novembre** : une gerbe sera déposée au monument aux morts mais en raison de la situation sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie.
La foire artisanale de Collonges et le Téléthon sont également annulés.
- **Réunions à Pays de Gex Agglo** : Mme Meresse demande que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil, afin de déterminer une position commune.

La séance est levée à 22h15.
